

Quels sont les numéros d'identification d'une entreprise ?

Vous êtes perdu parmi les numéros qui identifient votre entreprise ?

On vous explique comment vous y retrouver et comment **les reconnaître**.

Vous devez fournir ces numéros lors de vos **démarches** et les inscrire sur vos **documents administratifs**.

Quels sont les différents numéros d'identification d'une entreprise ?

Numéro	Utilité	Forme
<u>SIREN</u>	Identification unique de votre entreprise, sa carte d'identité Doit être fourni lors de toutes les démarches	9 chiffres
<u>SIRET</u>	Identification de chaque établissement d'une même entreprise où s'exerce l'activité Avec indication géographique de l'activité/du bâtiment Doit figurer sur les bulletins de paie	14 chiffres = 9 chiffres du SIREN + 5 chiffres propres à chaque établissement
<u>Code APE (ou code NAF)</u>	Identification de la branche d'activité de votre activité principale pour chaque établissement Permet de déterminer la convention collective qui s'applique à vos salariés Doit figurer sur les bulletins de paie	4 chiffres + 1 lettre
RCS (Registre du commerce et des sociétés)	Justificatif de votre immatriculation si vous êtes commerçant en tant qu' EI ou en tant que société commerciale	RCS + ville d'immatriculation + n° SIREN
LEI (Legal Entity Identifier ou Identifiant d'entité juridique)	Identification des sociétés intervenant sur les marchés financiers	Suite de lettres et chiffres à 20 caractères
<u>TVA intracommunautaire</u>	Identification fiscale si vous payez la TVA Doit figurer sur les factures et sur les déclarations de TVA	FR (code du pays)+ 2 chiffres + n° SIREN

Comment obtenir les numéros d'identification de votre entreprise ?

Vous recevez les numéros d'identification de votre entreprise **à la suite de votre immatriculation**.

Vous n'avez **aucune demande** à faire pour les **recevoir**.

Leur attribution est **automatique**.

Vous les trouverez dans votre **espace personnel** du **Guichet des formalités des entreprises** sur lequel vous devez réaliser votre déclaration d'activité.

• [Guichet des formalités des entreprises](#)

Pour toutes questions sur l'attribution de vos numéros et codes d'identification, vous pouvez joindre **Inpi Direct**.

Où s'adresser ?

INPI Direct par téléphone ou formulaire de contact

Assistance téléphonique

01 56 65 89 98

du lundi au vendredi

de 9h à 18h

Réponses à vos questions

<https://www.insee.fr/fr/information/1302169>

Formulaire de contact

<https://www.inpi.fr/contactez-nous>

Où consulter les numéros Siren, Siret, APE et les données des entreprises ?

Ces données sont **publiques**.

Toute personne peut trouver ou retrouver si besoin le numéro Siren ou Siret d'une entreprise. Les caractéristiques juridiques et financières des entreprises sont accessibles à tous. Vous pouvez les consulter soit sur **l'Annuaire des entreprises**, soit sur le site de l'Insee dans son **répertoire Sirene**.

Annuaire des entreprises

L'**Annuaire des entreprises** permet de :

Retrouver le numéro Siret ou Siren de **votre entreprise**

Trouver les **infos d'une entreprise** autre que la vôtre (données juridiques, financières)

Exemple

Vous y trouvez notamment le numéro de TVA intracommunautaire, le code APE, le Siret de toutes les entreprises immatriculées en France et toutes les publications au Bodacc

- Annuaire des entreprises : rechercher toutes les informations d'une entreprise

Vous pouvez faire des recherches par nom, par dénomination sociale, par numéro de Siret ou par numéro de Siren. Répertoire Sirene

Vous pouvez aussi consulter le **répertoire Sirene** et y faire une demande de "fiche d'identité" d'une entreprise :

- Avis de situation au répertoire Sirene

MonIdenum

Vous pouvez utiliser le service en ligne MonIdenum pour activer l'identité numérique de votre entreprise.

Ce service est en lien avec le registre des commerces et des sociétés (RCS).

- MonIdenum : l'identité numérique reconnue pour accéder à vos services en ligne

Je crée

Vous êtes au stade de l'idée

Êtes-vous fait pour créer et gérer une entreprise ?

Votre idée de business peut-elle réussir ?

Faire une étude de marché

Construire votre business plan

Vous préparez la création

Tester votre activité avant de vous lancer (incubateur, couveuse, portage salarial, coopérative, pépinière...)

Déterminer la nature de l'activité de votre entreprise

Vérifier si l'activité que vous envisagez est réglementée

Choisir la forme juridique de votre entreprise

Être accompagné dans la création de votre entreprise

Trouver des financements

Domicilier votre entreprise individuelle et votre activité

Domicilier votre société et votre activité

Choisir et protéger la dénomination de votre entreprise individuelle

Choisir et protéger la dénomination de votre société

Protéger votre idée et votre produit

Constituer et déposer le capital social si vous créez une société

Rédiger et enregistrer les statuts si vous créez une société

Nommer le dirigeant si vous créez une société

Publier dans un journal d'annonces légales si vous créez une société

Effectuer les démarches si vous exercez une activité réglementée

Choisir la date de clôture d'un exercice comptable

Déclaration des bénéficiaires effectifs de la société

Ouvrir un compte bancaire professionnel au nom de la société

Ouvrir un compte bancaire dédié à l'activité professionnelle de l'entreprise individuelle

Ouvrir un compte bancaire dédié à l'activité professionnelle de la micro-entreprise

Vous lancez votre entreprise

Immatriculer votre société

Immatriculer votre entreprise individuelle

Immatriculer votre micro-entreprise

Assurer votre société

Assurer votre entreprise individuelle

Assurer votre micro-entreprise

Vous faire connaître à la Poste et souscrire des abonnements internet, téléphonie, électricité

Mettre en place les registres obligatoires de votre micro-entreprise

Mettre en place les registres obligatoires de votre entreprise individuelle

Mettre en place les registres obligatoires de votre société

Ce qu'il faut savoir sur les règles fiscales et sociales

Fiscalité d'un micro-entrepreneur : ce qu'il faut savoir

Fiscalité d'un entrepreneur individuel (EI) : ce qu'il faut savoir

Fiscalité de la société par actions simplifiée (SAS) : ce qu'il faut savoir

Fiscalité de la société anonyme (SA) : ce qu'il faut savoir

Fiscalité de la société à responsabilité limitée (SARL) : ce qu'il faut savoir

Fiscalité de l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) : ce qu'il faut savoir

Fiscalité de la société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'un micro-entrepreneur : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'un entrepreneur individuel : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'une société par actions simplifiée (SAS) : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'une société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'une société anonyme (SA) : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'une société à responsabilité limitée (SARL) : ce qu'il faut savoir

Questions – Réponses

- Comment obtenir un numéro Siren ou un Siret ?
- À quoi correspond le code APE (code NAF) ?
- Création, modification ou cessation d'activité : à qui faut-il s'adresser ?
- Comment un artisan doit-il faire sa déclaration d'activité ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Création d'entreprise : formalités d'immatriculation d'une micro-entreprise (auto-entrepreneur)
- Création d'entreprise : formalités d'immatriculation d'une entreprise individuelle
- Création d'entreprise : formalités d'immatriculation d'une société
- Numéro de TVA intracommunautaire
- Choisir et protéger la dénomination de votre entreprise individuelle (dont micro-entreprise)
- Choisir et protéger la dénomination d'une société

Pour en savoir plus

- [Qu'est-ce que le répertoire Sirene ?](#)
Source : Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)

Où s'informer ?

- [Contacter l'Annuaire des entreprises ou consulter sa FAQ](#)
- **INPI Direct par téléphone ou formulaire de contact**
Assistance téléphonique
01 56 65 89 98
du lundi au vendredi
de 9h à 18h
Réponses à vos questions
<https://www.insee.fr/fr/information/1302169>
Formulaire de contact
<https://www.inpi.fr/contactez-nous>

Services en ligne

- [Annuaire des entreprises : rechercher toutes les informations d'une entreprise](#)
Téléservice
- [Quel code APE pour quelle activité ?](#)
Simulateur
- [Avis de situation au répertoire Sirene](#)
Téléservice
- [Guichet des formalités des entreprises](#)
Téléservice
- [MonIdenum : l'identité numérique reconnue pour accéder à vos services en ligne](#)
Téléservice
- [LEI France](#)
Téléservice

Textes de référence

- [Code de commerce : articles R123-220 à R123-234-2](#)
Sirene (Système national d'identification et répertoire des entreprises et de leurs établissements)
- [Code de commerce : articles D123-235 à D123-236](#)
Numéro unique d'identification des entreprises (Siren)



Ville de Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00